

LÉGATION DE SUISSE
WASHINGTON 8. D. C.

M. Vance
9.20.52
M. Vance

Bo/mb

Le 12 décembre 1952.

Am

Original dans: *PR 51.10.5*

Copie pour :

Monsieur le Conseiller fédéral,
" " :

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli, à titre d'information, le texte des réponses données par M. Patterson, le 24 novembre à la télévision, aux questions qui lui étaient posées sur la Suisse.

Am

En me remettant ce texte officieusement, le fonctionnaire chargé des affaires suisses m'a indiqué qu'il avait été rédigé au Département d'Etat. Bien que la participation de M. Patterson à ce programme de télévision ait suivi de trois jours seulement la dépêche de M. de Pury publiée par l'United Press en Suisse, il ne faut y voir qu'une simple coïncidence, car ledit programme comme le texte en question étaient arrêtés depuis longtemps. M. Vance a beaucoup insisté sur le fait que l'opinion du Département d'Etat sur la Suisse, et notamment sa neutralité, doit être recherchée dans les propos de M. Patterson et non dans l'article de M. de Pury. Rien ne lui serait plus désagréable, d'après ce qu'il m'a dit, que de penser que le Conseil fédéral pourrait avoir quelque doute à ce sujet et estimer que les vues exposées par M. de Pury traduiraient en quoi que ce soit les opinions du gouvernement américain. J'ai cru pouvoir rassurer M. Vance à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Auzgauer

Annexe: 1 texte

A

Monsieur le Conseiller fédéral
Max Petitpierre
Chef du Département politique fédéral
B e r n e

